

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 février 2016 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Chrystian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
Le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Est absente:

Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

7282-02-16

Il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7283-02-16

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2016

7284-02-16

Il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016 soit adopté.

ADOPTÉ

4A. PRÉSENTATION SUR LA MÉDIATION CULTURELLE PAR MME MARIE-PIERRE D'ANJOU

M. Luc de Tremmerie rappelle que la culture n'est pas uniquement des spectacles mais que l'activité humaine en relève. Dans le Haut-Saint-Laurent, la culture représente une injection d'environ 150 000 \$ sans compter la valeur immatérielle soit le bien-être et l'attraction du milieu.

La médiation culturelle est une technique qui vise l'intégration des valeurs des œuvres d'art par le citoyen. Elle favorise les rencontres des artistes avec divers groupes lors d'une création "collective"; c'est la rencontre de l'art et du public.

Le partenariat culturel regroupe le ministère de la Culture et des Communications, la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et les MRC du territoire.

4B. PRÉSENTATION DE MME VALÉRIE DUBUC ET M. CHARLES DESLAURIERS, MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR POUR LA PROMOTION DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Les présentateurs soulignent que les élus sont des éléments de crédibilité pour démontrer l'importance de la persévérance scolaire.

5. **SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

5.01 **AVIS SUR LE RÈGLEMENT 452 – MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester dépose le règlement d'urbanisme 452 modifiant les règlements de zonage 357, de lotissement 358 et d'émission des permis et certificats 360;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 11 janvier 2016;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 14 janvier 2016;

ATTENDU QUE ce règlement vise à mettre à jour certaines dispositions réglementaires;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

7285-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 452 de la municipalité de Godmanchester puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6. **AUTORISATION DE DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIIRL (ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES ROUTES)**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adhéré au programme PIIRL;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit évaluer l'état de certaines routes;

7286-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Brunette
Appuyé par Chrystian Soucy et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'un appel d'offres dans le cadre du programme PIIRL pour l'évaluation de l'état des routes.

ADOPTÉ

7. **DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS EN REGARD AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution 2015-12-607 de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

7287-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'appuyer la résolution 2015-12-607 de la ville de Salaberry-de-Valleyfield qui se lit comme suit:

DEMANDE D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS FORMULÉE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU QUE l'école publique offre des services éducatifs à tous ses élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires successives imposées à l'école publique québécoise;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit composer depuis 2010 avec des compressions importantes et récurrentes;

ATTENDU QUE le réseau scolaire est rigoureusement géré et fait preuve d'une efficacité singulière qui se démarque parmi les administrations publiques;

ATTENDU QUE les compressions font tout de même ressentir leurs effets, si bien que la population, particulièrement les parents, réagit pour sauvegarder les services offerts par l'école publique;

ATTENDU QUE les efforts budgétaires exigés ont des effets sur la mobilisation du personnel et les conditions d'apprentissage des élèves;

ATTENDU QUE le système d'éducation public québécois est défié, non seulement dans son financement, mais aussi dans sa gouvernance ;

CONSIDÉRANT l'importance d'une gouvernance locale, imputable à la communauté de laquelle elle est issue, qu'elle dessert, qu'elle connaît et à qui elle rend compte;

CONSIDÉRANT le brassage depuis quelques années des institutions de gouvernances locale et régionale qui laissent cette gouvernance affaiblie;

ATTENDU QUE les communautés locales et régionales échappent graduellement l'emprise sur leur développement et la gouvernance des services qui sont rendus sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le système d'éducation public québécois n'est pas qu'un service gouvernemental, mais un réseau vivant d'écoles primaires et secondaires et de centres qui offrent des services de formation professionnelle, d'éducation aux adultes et de formation continue qui participe au développement des communautés;

ATTENDU QUE les élus scolaires rendent compte de leur gestion des deniers publics et de la qualité des services rendus autant aux contribuables qu'aux parents des élèves, qu'aux élèves, qu'à l'entreprise et l'industrie de la communauté ;

CONSIDÉRANT l'intention gouvernementale d'abolir la démocratie scolaire et les élections scolaires ;

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour rédiger un projet de loi destiné à réformer la gouvernance scolaire et qui serait déposé sans être appuyé ou même inspiré de quelque forme de consultation connue qui aurait impliqué le réseau scolaire;

CONSIDÉRANT l'importance d'un gouvernement local et imputable, lequel connaît et comprend les besoins de la population qui l'a élu et qu'il représente;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des communautés locales et régionales, non pas d'abolir la démocratie scolaire, mais de la renforcer pour maintenir le pouvoir de gouvernance des communautés et leur vitalité;

ATTENDU QUE le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et notamment de l'école publique québécoise contemporaine reposent à la fois sur un financement public adéquat et une représentation démocratique de proximité à l'image du système actuel;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé à l'unanimité, et résolu

DE demander au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Pierre Moreau, et au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, d'assurer le succès et la vitalité du système d'éducation public québécois et de l'école publique québécoise en lui prévoyant un financement public adéquat qui commande un réinvestissement immédiat dans l'éducation;

DE demander également au ministre et au premier ministre d'assurer le maintien de l'instance démocratique de proximité que sont les commissions scolaires, en lui assurant une représentation citoyenne complète, à l'image du système actuel fondé sur le suffrage universel, et ce, notamment pour lui permettre de réaliser sa mission liée au développement des communautés;

D'acheminer copie de cette résolution aux conseils municipaux du territoire de la commission scolaire en sollicitant leur appui aux présentes et aux commissions scolaires du Québec;

D'acheminer copie de cette résolution aux députés du territoire de la commission scolaire.

ADOPTÉ

8. **AUTORISATION POUR DÉSIGNER LA MRC DE BROME-MISSISQUOI À TITRE DE DÉLÉGATAIRE RESPONSABLE DE LA GESTION DU PROGRAMME PADF POUR LA MONTÉRÉGIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION AVEC LE MFFP**

ATTENDU QUE le 17 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), M. Laurent Lessard, annonce un investissement de huit millions de dollars pour la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à compter de 2015-2016, soit une enveloppe de 100 000 \$ par année pendant trois ans pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

ATTENDU QUE le PADF remplace le Programme de développement régional et forestier, lequel a pris fin le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le PADF permettra au MFFP de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région des responsabilités, notamment au regard d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE les MRC de chacune des régions du Québec doivent désigner une MRC comme déléataire responsable de la gestion du PADF pour sa région;

7288-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent convient de désigner la MRC Brome-Missisquoi à agir à titre de déléataire dans le cadre du projet *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que cette dernière mandate l'*Agence forestière de la Montérégie* comme mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

D'autoriser la préfète à signer l'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts* à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

9. **COMPTES À PAYER DU 14 JANVIER AU 10 FÉVRIER 2016**

7289-02-16

Il est proposé par Pierre Poirier

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 729 903,28 \$, pour la période du 14 janvier au 10 février 2016 soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. **AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES EN REGARD À UNE ÉVALUATION DE SCÉNARIOS D'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est en rédaction de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit connaître les coûts des divers scénarios d'implantation d'écocentre;

7290-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Castagner

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

D'autoriser le dépôt d'un appel d'offres en regard à une évaluation d'écocentre.

ADOPTÉ

11. **AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE DU COMPOSTAGE (PLATE-FORME, FOSSE DE FERME, ETC.)**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est en rédaction de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit connaître les coûts et la faisabilité de diverses méthodes de compostage;

7291-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'autoriser le dépôt d'un appel d'offres afin de connaître les coûts et la faisabilité de divers scénarios de compostage.

ADOPTÉ

12. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA LIVRAISON DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Sujet reporté.

13. VARIA

13.01 AUTORISATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX DE LA GALERIE

ATTENDU QUE les travaux de recouvrement de la galerie ont été exécutés selon le contrat accordé;

7292-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Castagner
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'autoriser le paiement à la firme *Paul Bergevin* pour les travaux de recouvrement de la galerie, au montant de 7 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

13.02 AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES POUR LA LIVRAISON DES PROGRAMMES DE LA SHQ

ATTENDU QUE le contrat pour livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec viendra à échéance;

7293-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour la livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉ

13.03 AUTORISATION POUR DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent prévoit que quatre collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux auront lieu sur le territoire de la MRC en 2016;

7294-02-16

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Alain Castagner et résolu unanimement
D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD).

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

1. MRC des Maskoutains - Résolution dénonçant le traitement par le ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) des dossiers relatifs à la gestion des cours d'eau.
2. Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) - Résolution concernant le projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme.
3. Société d'habitation du Québec - Annonce de l'attribution d'une enveloppe de 110 000 \$ pour la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du nouveau programme *RénoRégion*.
4. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Autorisation à confier au CLD l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM.

5. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations - Autorisation à poursuivre les investissements dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).
6. Fédération Canadienne des municipalités (FCM) - Offre d'adhésion.
7. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec - Invitation à son congrès annuel, les 28, 29 et 30 avril prochain.
8. Sports Québec - Annonce de l'ouverture de la période de mise en candidature pour les Finales des Jeux du Québec, hiver 2019 et été 2020.
9. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Présentation du calendrier 2016 de formations.
10. SCABRIC - Invitation à une soirée d'information concernant le projet de loi sur la transparence en matière de lobbyisme, organisée par l'ACEF du Haut-Saint-Laurent, le 27 janvier prochain.
11. MRC Lac-Saint-Jean-Est - Appui concernant une demande de révision de la *Loi sur les ingénieurs*.
12. Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Invitation au prochain *Rendez-vous du président*, le 20 janvier prochain.
13. DroneXperts Imagerie aérienne - Offre de service.
14. FQM - Communiqué intitulé *Projet de loi no 77 – La FQM demande que la régionalisation de l'immigration soit inscrite dans la Loi*, 27 janvier 2016.
15. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Annonce de la ristourne versée aux membres.
16. FQM - Communiqué de presse intitulé *Remaniement ministériel – La FQM souhaite que les enjeux régionaux soient au cœur de l'action gouvernementale*, 28 janvier 2016.
17. FQM - Bulletin spécial sur les demandes transmises au ministre des finances concernant le budget du Québec 2016-2017.
18. MRC de Beauharnois-Salaberry - Résolution concernant le *Programme d'aménagement durable des forêts*.

15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE


7295-02-16

Il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier